

**Séance du Conseil
du 1^{er} octobre 2025**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, maire, les conseillers, MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Christine Talbot et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

- 1. Ouverture;
- 2. Adoption de l’ordre du jour;
- 3. Adoption des procès-verbaux des séances antérieures;
- 4. Correspondance;
- 5. Rapport des comités;
- 6. Présentation des comptes;
- 7. Dépenses et engagements de crédit;
- 8. Adoption des règlements :
- 9. Avis de motion :
- 10. Projets de règlements :
- 11. Divers :
 - a) Information concernant le registre portant sur le règlement d’emprunt 2025-08 relatif au prolongement du réseau électrique sur le chemin Ste-Croix;
 - b) Octroi des contrats de déneigement pour les emplacements 1 et 3 pour la saison hivernale 2025-2026;
 - c) Rémunération du personnel électoral.
- 12. Période de questions;
- 13. Levée de l’assemblée.

1. Ouverture

La maire, M^{me} Jocelyne Caron, procède à l’ouverture de la séance.

2. Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger et résolu à l’unanimité des conseillers présents que l’ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

Il est proposé par la conseillère Chantale Côté et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025, après avoir été lus par chacun des conseillers et conseillères, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

4. Correspondance

2025-10-01

Adoption de
l’ordre du jour

2025-10-02

Procès-verbal
séance ordinaire
8 septembre 2025

Correspondance

	M ^{me} Caron fait mention du renouvellement de bail pour une année supplémentaire avec Desjardins pour le guichet automatique.
Aucun rapport	5. Rapport des comités Aucun rapport n'est présenté.
Présentation des comptes	6. Présentation des comptes Puisque les citoyens ont accès à l'ensemble des dépenses présentées mensuellement dans le journal <i>Le Vaillant</i>, le Conseil accepte qu'il n'y ait pas de présentation détaillée des comptes lors de la séance.
2025-10-03	7. Dépenses et engagements de crédit
Dépenses et engagements de crédit	Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, les chèques du numéro C2500155 au C2500174, les dépôts directs du numéro P2500567 au P2500632 et les paiements Accès D du numéro L2500100 au L2500110 pour la somme de 305 988,54 \$, ainsi que les salaires pour une somme de 86 439,11 \$, totalisant 392 427,65 \$.
	8. Adoption des règlements
	Il n'y a aucun règlement.
	9. Avis de motion
	Il n'y a aucun avis de motion.
	10. Projets de règlements
	Il n'y a aucun projet de règlement.
	11. Divers :
Information registre règlement d'emprunt 2025-08	a) Information concernant le registre portant sur le règlement d'emprunt 2025-08 relatif au prolongement du réseau électrique sur le chemin Ste-Croix La greffière-trésorière, M^{me} Sophie Boucher, avise le Conseil municipal que la tenue de la journée d'enregistrement prévue le mardi 1^{er} octobre 2025 pour le registre concernant le règlement d'emprunt 2025-08 relatif au prolongement du réseau électrique sur le chemin Ste-Croix a été annulé. Nous avons reçu le nombre minimum requis d'avis de renonciation à la tenue de cette journée. Le minimum à recevoir était de 8 sur 15 matricules et nous en avons reçu 13. Les signataires déclaraient être en faveur de l'approbation du règlement d'emprunt 2025-08. Plus expressément, ils renonçaient à cette procédure, et que le règlement numéro 2025-08 soit réputé approuvé par les seules personnes habiles à voter conformément à l'article 532 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.
2025-10-04	b) Octroi des contrats de déneigement pour les emplacements 1 et 3 pour la saison hivernale 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions sur invitation pour le déneigement de ces deux emplacements de la municipalité ont été faites selon les choix du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des soumissions;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les contrats pour l'enlèvement de la neige devant les édifices publics et certaines rues et routes de la municipalité soient accordés aux personnes ou compagnies suivantes pour une période d'un (1) an. Pour que les contrats soient valides, les soumissionnaires devront fournir à la Municipalité la preuve de possession des équipements et d'assurances.

L'emplacement numéro 1, soit le stationnement du Centre culturel et du bureau municipal à *Agri-cultures Lemieux inc.* pour la somme de 28 743,75 \$ avec taxes.

L'emplacement numéro 3, soit le stationnement du garage municipal, du gym, du chemin d'accès du 824 et 846, route du Souvenir et le stationnement de la caserne de pompiers au 135, chemin Vincelotte à *Agri-cultures Lemieux inc.* pour une période d'un (1) an pour la somme de 11 497,50 \$ avec taxes.

ADOPTÉE

2025-10-05 **c) Rémunération du personnel électoral**

Rémunération
personnel électoral

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a établi, par règlement, un tarif des rémunérations lors d'élections et de référendums municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le tarif fixé par le ministre constitue une rémunération minimale payable au personnel électoral;

CONSIDÉRANT QUE les montants prévus dans ce règlement ont été révisés par le ministère en vue des élections générales de novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'une municipalité peut, par résolution, établir un tarif différent de celui du ministère;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs soumis sont en partie supérieurs à ceux qui sont en vigueur avec la résolution 2009-09-07;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Christine Talbot

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la rémunération du personnel électoral soit celle déterminée dans le règlement portant sur les tarifs des rémunérations lors d’élections et de référendums qui est en vigueur et en ce qui concerne l’élaboration de la liste électorale, la secrétaire d’élection a droit à un montant équivalent à 75 % du montant alloué à la présidente d’élection.

ADOPTÉE

Période de questions

12. Période de questions

M^{me} Caron répond aux questions des gens présents dans la salle.

2025-10-06

Levée de
l’assemblée

13. Levée de l’assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle et résolu à l’unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 heures 09.

Jocelyne Caron
Maire

Sophie Boucher
Greffière-trésorière